

Reconnaissance AEAI N° 23717

Titulaire

FeuerschutzTeam AG Kirchstrasse 3 5505 Brunegg Schweiz **Fabricant**

FeuerschutzTeam AG 5505 Brunegg Schweiz

Groupe 242 - Portes coupe-feu avec vitrage

Produit FST DREHTÜRE CONFORT 59/68 VERGLAST 1 FLG.

Description Porte avec/sans partie supérieure/imposte, panneau de particules (E=11,2mm) recouverte

des deux côtés de plaques PAVAFIBRES (E=17,5mm) et de plaques HDF (E=2x3,2mm), cadre en bois dur, E=59mm, vitrage FIRESWISS FOAM 30-15 (E=15mm, Lmax=2047mm,

Smax=1.90m2), affleurée/à battue, joints INTUMEX L. Huisserie métallique/bois/alu avec joints caoutchouc.

Utilisation El 30

Btest=1250mm, Htest=2500mm

pl/pm

Utilisation voir pages suivantes

Documentation IBS, Linz: Rapport d'essai '11072509' (23.11.2011); ift, Rosenheim: Rapport d'essai '271

33649' (25.10.2007); ift Rosenheim GmbH: Rapport d'expertise '16-001642-PR03 (GAS-

C04-01-de-02)' (06.07.2023)

Conditions d'essai EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation Classe de résistance au feu El 30

Durée de validité31.12.2029Date d'édition04.07.2024Remplace l'attestation du02.05.2024

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé Gérald Rappo



Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Reconnaissance AEAI n° 23717
Requérant : FeuerschutzTeam AG

Durée de validité : 31.12.2029 Date d'édition : 04.07.2024

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chap. 13. Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes pivotantes ou battantes

variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.
- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Constructions en acier

• Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Constructions vitrées

- Le type de verre et la méthode de fixation, y compris le type et le nombre de fixations par mètre, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage (largeur et hauteur) contenu dans l'élément d'essai peuvent:
 - être réduits proportionnellement à la diminution de la grandeur de la porte ou
 - être réduits de 25% au maximum dans le cas de portes étanches et/ou protégeant contre le rayonnement ou de portes qui répondent aux critères d'isolation thermique et chez lesquelles la température sur le côté opposé au feu du vantail et du vitrage se maintient pendant le temps requis pour la classification ou
 - être réduits sans restriction à condition que la surface totale du/des vitrage(s) testé(s)représente moins de 15% de la surface du vantail/de la partie latérale ou supérieure.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage contenu dans l'élément d'essai ne peuvent pas être augmentés.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre du vantail ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite par rapport à celle de l'élément d'essai. La largeur minimale de la frise est de 115mm.
- Remarque: Il s'agit ici d'une traduction française non officielle, car la version 2008 de la norme EN 1634-1 n'existe pas encore en français.



Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Reconnaissance AEAI n° 23717

Requérant : FeuerschutzTeam AG

Durée de validité : 31.12.2029 Date d'édition : 04.07.2024

Finitions décoratives

 Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.

 Les stratifiés et les placages en bois décoratifs jusqu'à 1.5mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes battantes satisfaisant aux critères d'isolation thermique I. Les stratifiés décoratifs incombustibles et les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.





Reconnaissance AEAI n° 23717
Requérant : FeuerschutzTeam AG

Durée de validité : 31.12.2029 Date d'édition : 04.07.2024

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après: Rapport d'expertise, ift Rosenheim, n° 16-001642-PR03 (GAS-C04-01-de-02) du 06.07.2023

Variante couche médiane:

Couche intérieure, 3 à 5 couches:

Aggloméré extrudé

Aggloméré standard

PUREN-PIR NE - 32 (22mm, 32mm, RD=30kg/m3)

Pavaroc (11mm, 17mm, 250kg/m3)

Odenwald MINOWA (11mm, 17mm, RD=380kg/m3)

Plaque en liège, E=3mm

Plaguage en chêne ou carton E-WELLE, E=1.5mm

Exclusion: plaque de contreplaqué MULTIPLEX, Vacukomp

· Variante couche de couverture :

Couche de couverture, 2 couches:

2x3.2mm en HDF ou MDF ou contreplaqué blindé ou plaque de contreplaqué,

Option avec intercalaire en ALU, E=0,5mm ou plomb, E=2mm

• Vide de passage: porte (K1), affleurée/à battue, E≥59mm

 Bmax=1840mm
 Hmax=2500mm
 Smax=4.60m2

 Bmax=1840mm
 Hmax=3450mm
 Smax=5.76m2*

Vide de passage: porte (K1) avec intercalation en ALU ou en plomb
 Bmax=1200mm Hmax=2500mm Smax=3.00m2
 Bmax=1840mm Hmax=3450mm Smax=5.76m2**

Vide de passage: porte (K1) de forme spéciale (arc en plein cintre/pente)
 Bmax=1840mm Hmax=3450mm Smax=5.76m2*

Vide de passage: élément (K2) avec partie supérieure/imposte, dans huisserie bois/métallique

Partie supérieure: Hmax=1200mm Imposte: Hmax=1000mm Élément: Hmax=4500mm

Vide de passage: élément (K2) avec imposte pouvant être ouverte, dans huisserie bois (seulement en chêne)

Bmax=1840mm Hmax=3450mm Smax=5.76m2

Imposte: Hmax=850mm

Vide de passage: porte de service dans le vantail, E=68mm

Vantail (avec porte de service) avec verrouillage vers le bas et le haut

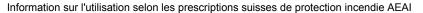
Servicetüre: Bmax=1459mm Hmax=2500mm Smax=3.65m2
Bmax=1459mm Hmax=2918mm Smax=3.86m2*

Largeur minimale de la frise: 185mm

Légende

^{*} avec verrouillage supplémentaire vers le haut ou serrure à trois becs-de-cane

^{**} avec serrure à trois becs-de-cane





Reconnaissance AEAI n° 23717

Requérant : FeuerschutzTeam AG

Durée de validité : 31.12.2029 Date d'édition : 04.07.2024

 Montage dans parois selon documentation Lignum protection incendie, 4.1 Éléments de construction en bois, chiffre 4.4.1 – 4.4.7, état 2015

• Obturation dans partie supérieure:

Rudolf Hensel n° AEAI 26591 Bmax=1400mm Hmax=1000mm Rudolf Hensel n° AEAI 30500 Bmax=1400mm Hmax=1000mm Rudolf Hensel n° AEAI 30655 Bmax=1400mm Hmax=1000mm Rudolf Hensel n° AEAI 30659 Bmax=1400mm Hmax=1000mm

Bois pour le cadre et les bords du vantail :

Groupe 1 : résineux et hêtre, PS=350-450kg/m3, selon EN 15269-3, A.4.24, tableau A.1 Groupe 2 : feuillus, PS=350-450kg/m3, selon EN 15269-3, A.4.24, tableau A.1 Groupe 3 : résineux, PS≥450kg/m3, selon EN 15269-3, A.4.24, tableau A.1 PS≥450kg/m3, selon EN 15269-3, A.4.24, tableau A.1

Autres types de bois selon rapport d'expertise

Vitrage dans le vantail

FIRESWISS FOAM 30-15 ISO (36mm, Lmax=2845mm, Smax=3.17m2) FIRESWISS FOAM 30-15 / 30-16O (15 / 16mm, Lmax=2060mm, Smax=2.58m2) FIRESWISS FOAM 30-15 (15mm, Lmax=2576mm, Smax=2.78m2) FIRESWISS FOAM 30-19 / 30-200 (19 / 20mm, Lmax=2060mm, Smax=2.58m2) (15mm, Lmax=2576mm, Smax=2.78m2) PYRANOVA 30 S2.0 PYRANOVA 30 S2.0, Strahlenschutzglas (23mm, Lmax=990mm, Smax=0.49m2) PYROSTOP 30-10 (15mm, Lmax=2571mm, Smax=2.76m2) PYROSTOP 30-10 / 30-12 (15mm, Lmax=2094mm, Smax=1.95m2) PYROSTOP 30-16 / 30-17 / 30-18 (32-33mm, Lmax=1985mm, Smax=1.52m2) PYRANOVA 30 SECURE S2.2 P5A (22mm, Lmax=2312mm, Smax=2.45m2) PYRANOVA 30 SECURE S2.0 ISOGLAS (36mm, Lmax=2845mm, Smax=3.17m2) PYRANOVA 30 SECURE PRC3 P8B (35mm, Lmax=2100mm, Smax=1.89m2) (64mm, Lmax=2300mm, Smax=2.55m2) PYRANOVA 30 SECURE PRC4 P8B (17mm, Lmax=2060mm, Smax=2.58m2) PROMAGLAS TYP 1-0 (59-68mm, Lmax=2060mm, Smax=1.84m2) PROMAGLAS F1 CONTRAFLAM 30/N2 (16-18mm, Lmax=3132mm, Smax=4.03m2) (58-68mm, Lmax=3113mm, Smax=4.05m2) **CONTRAFLAM 30 WALL** CONTRAFLAM 30 CLIMAPLUS ULTRA (36mm, Lmax=3134mm, Smax=4.05m2) **CONTRAFLAM 30 SZR PRIVA LITE** (38mm, Lmax=2595mm, Smax=2.81m2) **CONTRAFLAM 30 WALL SCREENLINE** (68mm, Lmax=2105mm, Smax=1.88m2)

Revêtement des vitrages avec feuilles de PVC ≤0.4mm Vitrages avec couche intermédiaire avec film jusqu'à P8B

Remplissage du vantail

THERMAX A 19 (20-27mm, Lmax=2060mm, Smax=3.47m2)
PALUSOL SW20-1 (28-40mm, Lmax=2060mm, Smax=2.44m2)
PALUSOL SW20-1 (42-68mm, Lmax=2130mm, Smax=2.28m2)
GIFATEC (20-27mm, Lmax=2345mm, Smax=2.63m2)
SASMOPLAN (18-27mm, Lmax=2345mm, Smax=2.54m2)



Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Reconnaissance AEAI n° 23717

Requérant : FeuerschutzTeam AG

Durée de validité : 31.12.2029 Date d'édition : 04.07.2024

· Vitrage dans l'imposte:

FIRESWISS FOAM 30-15 / 30-160 (15 / 16mm, Lmax=2414mm, Smax=1.39m2) FIRESWISS FOAM 30-15 / 30-160 (15 / 16mm, Lmax=2890mm, Smax=1.01m2) (15mm, Lmax=2309mm, Smax=2.51m2) FIRESWISS FOAM 30-15 FIRESWISS FOAM 30-19 / 30-200 (19 / 20mm, Lmax=2332mm, Smax=2.59m2) PYRANOVA 30 S2.0 (15mm, Lmax=2309mm, Smax=2.51m2) PYRANOVA 30 S2.0 / S2.0.53 (15 / 16mm, Lmax=2890mm, Smax=1.01m2) PYRANOVA 30 S2.0 / S2.0.53 (15 / 16mm, Lmax=2414mm, Smax=1.39m2) PYRANOVA 30 S2.1 (19mm, Lmax=2332mm, Smax=2.59m2) PYROSTOP 30-10 / 30-12 (15mm, Lmax=2414mm, Smax=1.39m2) PROMAGLAS TYP 1-0 (17mm, Lmax=2345mm, Smax=2.04m2) CONTRAFLAM 30 CLIMAPLUS ULTRA (36mm, Lmax=1132mm, Smax=0.38m2)

Revêtement des vitrages avec feuilles de PVC ≤0.4mm Vitrages avec couche intermédiaire avec film jusqu'à P8B

Remplissage de l'imposte

THERMAX A 19 (20-27mm, Lmax=2697mm, Smax=3.38m2)
PALUSOL SW20-1 (28-40mm, Lmax=2460mm, Smax=2.44m2)
PALUSOL SW20-1 (42-68mm, Lmax=2130mm, Smax=2.28m2)
GIFATEC (20-27mm, Lmax=2345mm, Smax=2.63m2)
SASMOPLAN (18-27mm, Lmax=2345mm, Smax=2.54m2)

Solution portail:

Partie supérieure en bois massif lamellé / CONFORT 68, E=68mm Bmax=1000mm

Parties latérales avec/sans vitrage en bois massif lamellé / CONFORT 68, E=68mm Bmax=1000mm

- Exclusion: montage de la grille d'aération
- Résine moulée "Orsopal" ≤4mm, chant de porte avec ABS ≤4mm
- Doublage Emax=52mm
- Avec/sans protection métallique de chants
- Autres variantes selon rapport d'expertise